



VILLE DE
PARIS

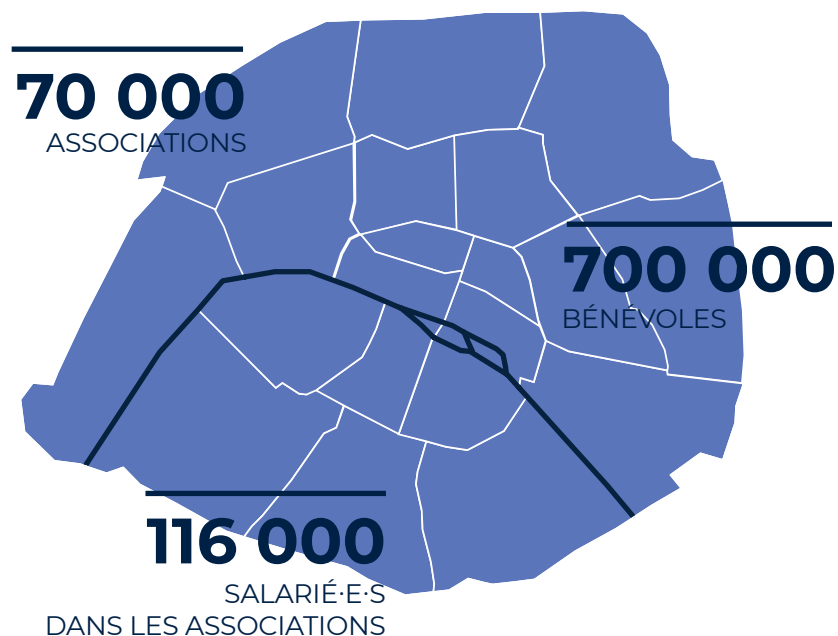
**PLAN PARISIEN
DE SOUTIEN
À LA VIE ASSOCIATIVE
ET À LA PARTICIPATION
CITOYENNE**

2018>2020

Le secteur associatif parisien, riche de 70 000 associations et de 700 000 bénévoles, constitue un bien commun inestimable pour notre ville et ses habitant.e.s : source de lien social, il constitue aussi un secteur économique à part entière (116 000 salarié.e.s) tout en étant un creuset démocratique irremplaçable.

Au-delà de l'engagement associatif, les Parisiennes et les Parisiens prouvent chaque jour leur désir de participer davantage à la vie citoyenne au sein des conseils de quartier ou en s'emparant des nouveaux outils mis en place depuis 2014, comme le budget participatif ou la Carte Citoyenne-Citoyen de Paris.

La contribution des associations et des habitant.e.s à la vie de la Cité est essentielle. Pour conforter ce pouvoir d'agir des citoyen.ne.s et des associations, la Ville de Paris a décidé de mettre en œuvre un plan ambitieux de soutien à la vie associative et à la participation citoyenne sur la période 2018-2020, qui s'articule autour de trois grands axes.



1. Permettre à toutes les formes d'engagement d'émerger et de s'exprimer

LES NOUVELLES MAISONS DE LA VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

- Les Maisons des Associations deviennent les Maisons de la Vie Associative et Citoyenne, centres de ressources pour les associations et les acteurs de la participation citoyenne, avec 75 professionnel.le.s dédié.e.s à leur accueil, leur formation et leur accompagnement ;
- Au-delà des associations, les Maisons s'ouvrent aux collectifs de citoyen.ne.s, aux junior associations, aux conseils de quartier et aux conseil de citoyen.ne.s ;
- 6 000 m² de salles de réunion y sont accessibles, y compris en dehors des heures de présence des agents, de 8h à 22h, 7 jours sur 7, grâce à un dispositif de clés électroniques ;
- Ces salles sont désormais ouvertes à certaines activités associatives et non plus seulement aux réunions d'instances ;
- Le Carrefour des Associations Parisiennes (CAP), espace de documentation et de conseils, est aussi une pépinière associative qui délivre chaque année 4 000 formations gratuites aux acteurs associatifs.

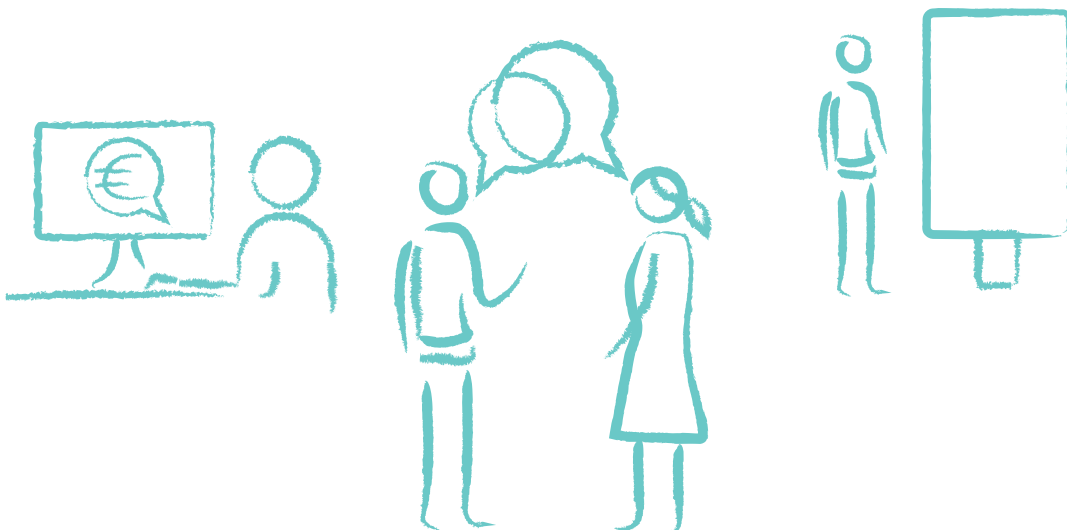


75 PROFESSIONNEL.LE.S
DÉDIÉ.E.S À L'ACCUEIL
DES ASSOCIATIONS ET DES CITOYEN.NE.S

2. Accompagner les associations dans leur développement

SIMPLIFIER LES DÉMARCHES DES ASSOCIATIONS, POUR CELA LA VILLE S'ENGAGE D'ICI 2020 À :

- Réduire le temps d'instruction des dossiers de subvention de 10 à 6 mois ;
- Voter 75% des subventions au cours du 1^{er} semestre ;
- Signer des conventions triennales d'engagements réciproques avec 50% des associations subventionnées permettant une sécurisation de leur financement ;
- Simplifier la plateforme numérique Paris Asso (anciennement SIMPA) de dépôt de demande de subvention ;
- Créer un portail unique pour les associations sur paris.fr regroupant toutes les informations et actualités relatives à la vie associative parisienne (paris.fr/associations).



DÉVELOPPER L'EMPLOI ASSOCIATIF GRÂCE AU :

- Financement du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) qui offre des conseils gratuits aux associations dans leurs démarches de création, de consolidation et de développement de l'emploi (info-dla.fr/) ;
- Financement de la plateforme « être employeur » de l'ADDEL qui donne accès à des ressources et à des conseils sur la gestion associative et le droit du travail (etreemployeur.fr/).

AIDER LES ASSOCIATIONS À SE FAIRE CONNAÎTRE EN DÉVELOPPANT PLUSIEURS OUTILS :

- 120 panneaux d'affichage associatif supplémentaires dans les parcs et jardins (en plus des 300 panneaux existants) ;
- Un affichage associatif numérique ;
- L'usage des 173 panneaux lumineux de la Ville pour faire connaître leurs activités ;
- Une association valorisée chaque mois sur paris.fr dans la rubrique « l'asso du mois » ;
- 20 forums des associations organisés chaque année par les Mairies d'arrondissement permettant à 2 500 associations de se faire connaître ;
- La plateforme numérique jemengage.paris pour trouver des bénévoles, des locaux ou du matériel.

FLUIDIFIER L'ACCÈS AUX LOCAUX

Grâce à un nouveau processus d'attribution des locaux associatifs avec un formulaire dédié sur paris.fr/associations ainsi qu'un partenariat accru avec les bailleurs sociaux, la Ville de Paris permet chaque année l'implantation dans de nouveaux locaux d'une cinquantaine d'associations.

3. Créer les conditions d'une co-construction des politiques publiques avec les associations et les citoyen.ne.s

LE BUDGET PARTICIPATIF PERMET AUX PARISIEN.NE.S DE RÊVER ET DE RÉALISER LEUR VILLE :

— Le budget participatif constitue une innovation démocratique majeure, mise en place par la Mairie de Paris en 2014. Il permet à tou.t.e.s les Parisien.ne.s, sans condition d'âge ou de nationalité, de se prononcer directement sur l'affectation de 5% du budget d'investissement de la Ville, soit près d'un demi-milliard d'euros pour la période 2014-2020.

— En début d'année, les Parisien.ne.s sont invité.e.s à proposer des projets pour Paris ou leur quartier en les déposant sur le site budgetparticipatif.paris. Les services de la mairie étudient ensuite la faisabilité technique de ces projets. Les Parisien.ne.s votent en septembre pour choisir leurs projets préférés pour Paris et pour leur arrondissement. Les projets lauréats sont réalisés par les services de la Ville de Paris dans les mois qui suivent.

— Le budget participatif parisien n'est pas seulement devenu le temps fort de la participation citoyenne, c'est aussi un projet collectif de transformation de la ville où chaque habitant.e peut devenir architecte, décideur et maître d'ouvrage. Rêver et réaliser sa ville. Passer de contribuable à contributeur, en décidant chaque année de l'utilisation de 100 millions d'euros du budget d'investissement de la ville.

FAIRE CONNAÎTRE LES DÉMARCHES DE PARTICIPATION CITOYENNE ET LES INSCRIRE DANS L'ENSEMBLE DES POLITIQUES MUNICIPALES :

- Publication d'un guide de la participation sur paris.fr ;
- Adoption d'une nouvelle Charte Parisienne de la Participation Citoyenne par laquelle la Ville s'engage à co-construire les décisions avec les Parisien.ne.s sur paris.fr ;
- Organisation de « conférences de citoyens » pour éclairer les politiques municipales grâce à l'avis des Parisien.ne.s (logement, propreté, lutte contre la pollution, fusion des arrondissements centraux...) ;
- Plateforme numérique idee.paris sur laquelle les Parisien.ne.s peuvent donner leur avis sur de nombreux sujets ;
- Élaboration de fiches pratiques pour les conseils de quartier, sous la forme d'une « boîte à outils » accessible via le lien suivant : <https://bit.ly/30U809x> ;
- La « Halle Civique » dans le Parc de Belleville, laboratoire d'innovations démocratiques, espace de coworking et centre de ressources et de débats ouvert à tou.t.e.s les Parisien.ne.s ;
- Le Conseil de Paris citoyen ouvert une semaine avant le Conseil de Paris aux Parisien.ne.s qui souhaitent donner leur avis sur les sujets inscrits à l'ordre du jour du Conseil de Paris ;
- La carte citoyen – citoyenne de Paris, qui donne accès à de nombreux événements et à des ateliers citoyens.





**MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE
ET CITOYENNE — MVAC**



**CARREFOUR DES ASSOCIATIONS
PARISIENNES — CAP**

À Paris, les Maisons de la Vie Associative et Citoyenne et le carrefour des associations parisiennes vous accompagnent.

Plus d'infos sur paris.fr/associations

Vous recherchez une association dans laquelle vous engager bénévolement ?

Rendez-vous sur jem'engage.paris.fr